École primaire Planeta Educar

Règlement Intérieur 2026-2027

(Approuvé à l'issue d'un vote au Conseil d'école du 18/10/2019 et modifié sur décision du conseil d'école du 14 mars 2024)

L'École Française de Luanda PLANETA EDUCAR est un établissement scolaire privé, géré par M. et Mme Verissimo. La section maternelle (Cycle 1) est homologuée dans le cadre d'une convention signée avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE).

L'école accueil deux sections: la section française de la TPS au CE2 et une section anglaise de la EY0 à la EY3.

L'École se propose d'assurer la scolarisation des enfants Français résidants à Luanda et de faire bénéficier de son enseignement les élèves étrangers désireux de suivre une scolarité française selon le cursus de l'Education nationale française.

L'école propose d'assurer la scolarisation des enfants résidants à Luanda et de faire bénéficier de son enseignement les élèves désireux de suivre une scolarité en langue anglaise selon le cursus Cambridge.

Le fonctionnement de l'école est basé sur les principes de neutralité, laïcité, d'égalité des chances et de traitement entre filles et garçons, sur le devoir de tolérance, de respect d'autrui, et de non-violence. Les parents et les élèves doivent se conformer à la charte de la laïcité en vigueur dans le système éducatif français.

Le respect mutuel doit régir les rapports entre tous les membres de la communauté sans aucune exclusion d'ordre social, politique ou religieux. Le principe de laïcité exclut tout acte de prosélytisme, de propagande ou de démarchage.

Ainsi, les familles doivent prendre la mesure de leur décision d'inscrire leur enfant à l'école Planeta Educar en prenant connaissance du présent règlement et en signant la fiche d'acceptation de ce règlement.

ADMISSION : CRITÈRES D'ADMISSION DES ÉLÈVES

Les critères d'admission sont classés en 3 catégories :

Catégorie A :

Admission de **Droit**, dans la limite des places disponibles et par ordre de priorité :

1. Pour les enfants français ayant 3 ans (PS) 4 ans (MS) au 31 Décembre de l'année en cours.
2. Pour les enfants français à partir de Grande section et du CP/CE1/CE2
3. Pour les enfants déjà scolarisés pour une durée d'1 année scolaire **minimum** dans un établissement français public ou privé sous contrat ou du réseau AEFE (Gestion directe, conventionnés, homologués), Mission Laïque ou OSUI.

Catégorie B :

Admission **prioritaire**, dans la limite des places disponibles :

1. Pour les enfants déjà scolarisés dans un établissement français public ou privé sous contrat ou du réseau AEFE (Gestion directe, conventionnés, homologués), Mission Laïque ou OSUI pour une durée inférieure à 1 année scolaire.
2. Pour les enfants originaires du pays d'implantation qui parlent le français.

3. Pour les enfants originaires du pays d'implantation (la priorité s'applique de la Petite à la Moyenne Section Maternelle). **A partir de la Grande Section Maternelle les élèves sont soumis à une évaluation de niveau en français et à un test de positionnement à partir du cycle 2.**
4. Pour les enfants originaires de pays francophones.

Catégorie C :

Admission **possible** si des places restent disponibles après la validation des Cat. A et B. **(Soumis à une évaluation de niveau de français à partir de la GS et à un test de positionnement à partir du cycle 2).**

1. Les enfants originaires de pays de l'union européenne non francophones
2. Les enfants originaires de pays non francophones autres que le pays d'implantation

Remarque :

A l'issue de la décision d'admission, le niveau de scolarisation de l'élève correspondra à la décision d'orientation de l'établissement français précédent et pour les élèves issus d'un autre système à l'âge d'un élève en situation normale dans la classe.

Attention : Un élève inscrit qui ne se présentera pas dans les 2 semaines suivant la rentrée scolaire sans avoir prévenu au préalable l'établissement, perdra le bénéfice de son inscription.

REGLES DE VIE DANS L'ÉCOLE

L'école primaire Planeta Educar fonctionne avec les horaires suivantes du lundi au vendredi :

Ouverture des portes	***07H00***		
	Accueil des élèves dans la cour	***Début des cours-Fin des cours***	***Sortie des élèves au portail***
TPS/ EY0	**À partir de 7H00**	**7H30**	-Petit déjeuner: 8H00 -Récréation 1: 8H50-9H20 -Récréation 2: 10H00-10H30 -Déjeuner: 11H00 -Sortie des élèves de la 1/2 journée: **11H40-12H00** ———————————— -Sieste/ temps calme: 12H00-14H30 -Goûter: 15H00 -Sortie des élèves **à partir de 15H30 jusqu'à 17H00**
★ ***PS/ EY1***	**À partir de 7H00**	**7H20-12H20**	**12H20-12H30**
★ ***MS/EY2***	**À partir de 7H00**	**7H20-12H20**	**12H20-12H30**
★ ***GS/EY3***	**À partir de 7H00**	**7H20-12H20**	**12H20-12H30**
★ ***CP/CE1/CE2***	**À partir de 7H00**	**7H20-12H20**	**12H30-12H40**

La surveillance est assurée pendant 30 minutes après la fin des cours. (Sous la responsabilité d'une ASEM dans la cours A au portail du n°144)

Les familles doivent prendre leurs dispositions pour amener et récupérer leurs enfants pendant les plages horaires prévues.

★ *Goûter fournis par les familles*

A la sortie des classes, les élèves sont confiés directement à leurs parents ou à leurs représentants désigné

ORGANISATION DES SOINS ET DES URGENCES

Il doit s'instaurer entre l'école et les parents un dialogue continuel tendant à favoriser le déroulement de la scolarité de l'enfant dans de bonnes conditions physiques et psychologiques.

Il convient de signaler dès la première inscription les troubles dont l'enfant est éventuellement affecté, de façon à ce que les professeurs puissent l'aider dans son travail à surmonter ses difficultés.

Les parents sont priés de respecter scrupuleusement les normes angolaises et françaises concernant les vaccinations.

En cas de maladie (une température supérieure à 38 C°) ou d'accident survenant dans la journée scolaire, les familles sont informées par téléphone et consultées. Il est obligatoire que les parents, après la notification, viennent chercher l'enfant immédiatement.

Tout changement de numéro de téléphone et d'adresse courriel doit être immédiatement signalé au secrétariat.

Aucun traitement ne sera donné au sein de l'école sauf dans le cadre de la mise en place d'un PAI.

PERSONNES AUTORISÉES ÀVENIR CHERCHER L'ENFANT

Il faudra, au moment de l'inscription, donner la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant. En aucun cas, l'enfant ne sera remis à une personne dont le nom ne figure pas sur la liste. Dans le cas où une autre personne ne faisant pas partie de la liste serait amenée à venir chercher l'enfant, les parents doivent communiquer à Planeta Educar (info@planetaeducar.ao) le nom de cette personne et sa pièce d'identité.

RETARD & ABSENCE

- **Absence prévisible :**

Le calendrier scolaire dans son ensemble permet la mise en place des apprentissages prévus par les programmes du ministère de l'éducation nationale français. Les absences pour convenances personnelles doivent faire l'objet d'une information écrite à la direction(directrice@planetaeducar.ao) et engagent la responsabilité des parents.

- **Absence résultant d'un cas de force majeure (maladie, accident, etc ...)** :
  Les parents ou le représentant légal aviseront l'école par écrit à info@planetaeducar.ao dans les plus brefs délais et feront connaître le motif de l'absence, indiquant la date probable du retour.

En cas d'absence pour raison de santé de plus de 3 jours et en cas de maladie contagieuse, un certificat médical sera remis au secrétariat.

Toutes absences et retards non justifiées figureront dans le dossier scolaire de votre enfant.

- **Les élèves participant aux activités périscolaires** (et n'étant pas inscrit au centre aéré) doivent être impérativement récupéré à la fin des activités. En cas de retard, une après midi en centre aéré sera facturée par le service comptabilité.

- Aucun repas ou goûter ne sera fournis par l'école pour les élèves inscrits en journée complète si ces derniers doivent sortir de l'établissement en dehors des horaires des repas prévus.

ASSURANCE

Tous les enfants qui fréquentent Planeta Educar sont couverts par l'assurance d'accidents corporels. Cette assurance sera activée au moment de l'inscription.

UNIFORME

A l'école Planeta Educar, le port de l'uniforme (tee-shirt/polo) est **obligatoire**.

Tous les enfants doivent porter l'uniforme, dument identifié.

L'uniforme est fourni par l'école et est en vente au secrétariat de l'école (à acheter au moment de l' inscription).

L'enfant qui n'apporte pas l'uniforme systématiquement, sera exclue de la classe après 3 jours sans uniforme.

OBJETS PERSONNELS DES ENFANTS

Pour des raisons de sécurité, doivent être évitées des objets personnels de type collier, boucles d'oreilles, bagues, bracelets ou autres.

Afin de garantir le bon déroulement de la vie scolaire, **les jouets et objets personnel**s (jeux, figurines, cartes, objets de valeur, etc.) **sont interdits à l'école,** sauf demande pédagogique explicite de l'enseignant(e).
Exception : pour les élèves de TPS/EY0 et PS/EY1, le doudou est autorisé (si besoin) et doit rester dans le sac ou l'espace prévu en classe. L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Chaque fois qu'un enfant emporte à la maison, n'importe quelle partie d'un jeu, jouet, puzzle ou autre, il doit être retourné le lendemain, afin d'éviter qu'un jeu soit incomplet et donc inutilisable.

CÉLÉBRATION DES ANNIVERSAIRES

Les anniversaires des élèves peuvent être célébrés à l'école **selon un calendrier et une organisation définis par chaque enseignante.**

Pour des raisons d'**hygiène**, de **sécurité** (allergies) et d'**équité** entre les élèves, **il est strictement interdit d'apporter des gâteaux, pâtisseries, bonbons ou autres denrées préparées à domicile** ou achetées à l'extérieur.
Les éventuelles préparations culinaires réalisées pour l'occasion sont **uniquement confectionnées à l'école par l'enseignante avec les élèves**, dans le cadre des activités de classe.

Les **petits cadeaux "retour"** (goodie bags) peuvent être acceptés à condition qu'ils soient :

- adaptés aux jeunes enfants
- sans petites pièces (risque d'ingestion/étouffement) ;
- de qualité et conformes aux normes de sécurité en vigueur.

Les seules contributions que les familles peuvent apporter sont : des jus, des gobelets/verres et des bougies.

Tout apport non conforme pourra être **refusé** et retourné à la famille.

Virginie Avedikian

Directrice Primaire